

# FICHE DE SUIVI

## PERMUTATIONS 2021

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des permutaions informatisées.

-  **SNUDI FO 13** Vieille Bourse du Travail 1 place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 MARSEILLE CEDEX 01
-  : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)
-  : 09 57 49 82 49

### A RETENIR :

17/11 : Ouverture des inscriptions sur SIAM (Iprof)  
08/12 : Clôture des inscriptions  
02/03 : Résultats des permutaions informatisées

**NOM** ..... **Prénom** .....

Adresse personnelle : .....

Tél. perso : ..... Portable : ..... Adresse mail : .....

Syndiqué(e) au SNUDI FO :  OUI  NON

### 1/ Votre position :

- en activité : Ecole ..... Commune .....
- en disponibilité  en congé parental  en détachement  en CLM/CLD

2/ Votre échelon : ..... au 31/08/2020 **Votre corps** :  Instit  PE  PE HC  PE CE

3/ Votre ancienneté dans le département : .....ans .....mois (au 31/08/2021)

Date d'entrée dans le département : .....

### 4/ Bonification parents isolés :

- Etes-vous parents isolés : OUI NON

**ATTENTION** : Seuls les enfants de moins de 18 ans sont pris en compte au 01/09/2021.

### 5/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

**REMARQUE** : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 31 oct. 2020) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département.

Des justificatifs seront demandés (voir page 4 de notre dossier)

- Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON
  - Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON
  - Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 01/09/2021) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2021) : .....
  - Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : ..... an(s)
  - Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON
- Depuis combien de temps ? ..... an(s)
- Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

### 6/ Renouvellement du même 1<sup>er</sup> vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1<sup>er</sup> vœu ? ..... an(s)

## 7/ Exercice en Education prioritaire (REP/REP+/« Zone violence ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2021), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

en REP+ ou Zone violence (liste publiée au BO n°10 du 8/03/2001)

en REP

## 8/ Bonification au titre du handicap :

• Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

OUI  NON

• Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ?  OUI  NON

**ATTENTION :** des justificatifs seront demandés par l'administration (voir page 5 de notre dossier)

## 10/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

• Faites-vous une demande pour ce motif ?  OUI  NON

### Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

1- ..... 4- .....  
 2- ..... 5- .....  
 3- ..... 6- .....

### Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ?  OUI  NON

NOM et Prénom de votre conjoint : .....

Quel est son département d'exercice ? .....

Barème de votre conjoint .....

### REMARQUES PARTICULIERES

.....  
 .....

### PARTIE RESERVÉE AU SYNDICAT – NE PAS REpondre

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en mois)	Tranches de 5 ans	Parents isolés	Rapprochement de conjoints/ garde alternée					Renouv. Vœu n°1	Zone violence et REP+/REP	CIMM	RQTH
					Bonification RC ou APC.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe				
Nomb													
Taux	Tab.1	x 2/12 pts	x 10 pts	40 pts	150 pts	x50 pts	Tableau 2	80 pts	x 5 pts	90/45 pts	600 pts	100 ou 800 pts	
Total													

### RÉSULTATS :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
Pts		barème du dernier entrant dans le département souhaité :